

Question parlementaire nr. 302 déposée par madame Katrin JADIN, Députée, à Madame Sophie Wilmès, Vice-Première Ministre et Ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales.

QUESTION :

Le rapport de Human Right Watch (QO 17272C).

L'ONG Human Right Watch vient de publier un rapport accusant Israël de crimes d'apartheid sur son territoire.

Human Rights Watch est arrivé à la conclusion que les crimes contre l'humanité d'apartheid et de persécution sont commis par le gouvernement israélien contre une partie de la population palestinienne. Ils fondent leur conclusion sur une enquête de deux ans et deux décennies de travail en Israël et dans les territoires occupés.

1. Avez-vous pris connaissance du rapport accablant de Human Right Watch?
2. Quel a été la réaction de Tel-Aviv face à ces accusations ?
3. Qui se penchera sur les accusations de crimes d'apartheid émises par l'ONG?

REPONSE :

J'ai pris connaissance du rapport de Human Rights Watch ainsi que mes services.

Les autorités israéliennes ont rejeté le rapport de Human Rights Watch et n'accordent pas de crédit à l'ONG.

ANTWOORD:

Ik heb kennisgenomen van het rapport van Human Rights Watch, evenals mijn diensten.

De Israëlische autoriteiten hebben het rapport van Human Rights Watch verworpen en schenken geen geloofwaardigheid aan de NGO.

La Cour pénale internationale ne s'est pas prononcée sur les éléments du crime d'apartheid dans le cadre de sa jurisprudence. Il est donc difficile de déterminer comment la Cour évaluerait la situation en Palestine au regard du critère de domination d'un groupe racial sur un autre groupe racial. Quant à la Belgique et l'Union européenne, elles entendent poursuivre leur engagement en faveur du respect du droit international, en particulier des droits humains, et de la justice pénale internationale.

Het Internationaal Strafhof heeft zich in zijn jurisprudentie niet uitgesproken over de elementen van het misdrijf apartheid. Het is dus moeilijk te bepalen hoe het Hof de situatie in Palestina zou beoordelen aan de hand van het criterium van overheersing door een bepaalde etnische groep over een andere. België en de Europese Unie zijn van plan om hun inzet voor de eerbiediging van het internationaal recht, in het bijzonder de internationale mensenrechtenwetgeving, en het internationaal strafrecht, na te komen.

**La Vice-Première ministre et
Ministre des Affaires étrangères,
des Affaires européennes et du
Commerce extérieur, et des
Institutions culturelles fédérales.**

**De Vice-eersteminister en minister
van Buitenlandse Zaken, Europese
Zaken en Buitenlandse Handel, en
de Federale Culturele Instellingen.**

Sophie Wilmès

